

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 59

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. BRUNO GENZANA

OBJET

Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire - conventions

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de
l'Education et du Patrimoine
Direction de l'Environnement - Service Gestion Administrative des Domaines
Départementaux
1 64 78**

PRESENTATION

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire est une réserve géologique située au cœur du domaine départemental de Roques-Hautes. Elle couvre une superficie de 139 hectares environ.

Par délibération du 27 mai 2005, le Conseil Général a autorisé la signature de la convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, entre l'Etat et le Département. Par délibération du 29 janvier 2016, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé :

- la signature d'une nouvelle convention de gestion fixant les modalités de gestion et de partenariat avec l'Etat pour la gestion de ce site,
- ainsi que le plan de gestion pour la période 2016 à 2020,
- et le budget 2016.

Il convient de mettre en œuvre les premières actions prévues dans le plan de gestion. Cela se traduit, durant le premier semestre 2016, par :

- la réalisation d'une fouille en partenariat avec le Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence permettant de poursuivre les travaux de connaissance du site,
- et la réalisation d'un inventaire participatif le week-end des 28 et 29 mai 2016 avec le Museum d'Histoire Naturelle de Marseille permettant d'amorcer les études et inventaires naturalistes des différents compartiments biologiques sur lesquels il conviendra de poursuivre l'étude durant les prochaines années.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation :

1. Le projet de convention de collaboration de recherche avec le Museum d'Histoire Naturelle d'Aix-en-Provence (le Museum);
2. Le projet de convention de partenariat avec le Museum d'Histoire Naturelle de Marseille (le Museum).

1. Concernant le projet de convention de collaboration de recherche avec le Museum d'Aix-en-Provence, il conviendra d'approuver la convention avec la Ville d'Aix-en-Provence, agissant pour le compte du Museum d'Aix-en-Provence, définissant les modalités de collaboration entre la Ville et le Département. En effet, la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire ne dispose pas en son sein de toute la logistique permettant de réaliser cette fouille. Cependant,

le Museum d'Aix-en-Provence, compte-tenu de sa structure, de ses missions, est en capacité d'assister le Département dans la réalisation des fouilles.

Une partie de l'exécution de l'opération est confiée au Museum d'Aix-en-Provence qui mettra à disposition le savoir faire de ses chercheurs ainsi que le matériel et équipements nécessaires à la bonne exécution des fouilles. Cette convention règle également les questions liées aux modalités de traitement du matériel qui sera extrait de la fouille.

En contrepartie des engagements pris par la Ville d'Aix-en-Provence, le Conseil Départemental s'engage à verser à la Ville une contribution de 10.000 euros sur un budget global estimé à 20.000 euros.

Le projet de convention prévoit, également, les modalités suivantes :

- L'objet : la réalisation d'une fouille dans la réserve naturelle nationale ;
- La durée de la convention : la convention prend effet à la date de signature de la convention et s'achèvera automatiquement le 31/12/2016 ;
- La désignation des responsables scientifiques pour les 2 partenaires ;
- Les questions relatives à la communication des résultats et à leur propriété intellectuelle ;
- La mise en dépôt des éléments récoltés lors des fouilles : le matériel récolté lors de la fouille sera mis en dépôt auprès du Museum. Une convention de dépôt viendra régler par la suite les conditions de cette mise en dépôt du matériel récolté.

2. Concernant le projet de convention de partenariat avec le Museum de Marseille, il conviendra d'approuver la convention avec la Ville de Marseille, agissant pour le compte du Museum de Marseille définissant les modalités de collaboration entre la Ville et le Département. Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale prévoit la réalisation d'inventaires participatifs. Le premier d'entre eux, dénommé « les 24 heures de la Biodiversité de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire », aura lieu les 28 et 29 mai 2016. Cet inventaire aidera le Département à récolter des données sur l'ensemble des compartiments biologiques présents sur le périmètre de la Réserve et permettra d'orienter les études et inventaires naturalistes complémentaires à réaliser durant le plan de gestion. Cette opération doit également permettre au grand public de découvrir la faune et la flore locale. A ce titre, l'inventaire prévoit que des bénévoles spécialistes travaillent avec le public, plus ou moins averti, pour réaliser cet inventaire.

La convention prévoit les modalités suivantes :

- L'objet et le programme de l'inventaire participatif : les 24 heures de la Biodiversité de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire des 28 et 29 mai 2016. Le programme est détaillé pour les spécialistes associés et pour le grand public.

- La durée : la convention prend effet à la signature de celle-ci et s'achèvera à la remise du rapport comprenant les résultats de l'inventaire ;
- Les obligations du Museum de Marseille et celles du Département : le Museum prend en charge les questions relatives à l'organisation et à l'animation du réseau des intervenants bénévoles, met à disposition le matériel de capture, conçoit les outils de médiation. Le Département gèrera les questions relatives au stationnement des divers intervenants (spécialistes comme le public), la restitution lors des Journées Européennes du Patrimoine des 17 et 18 septembre 2016. A ce titre, le Département s'engage à solliciter l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération (autorisations de prélèvements de spécimens vivants, et de dérangement dans le cadre de la pose de piège lumineux etc.) ;
- La communication des résultats et la promotion de l'opération : Le Département prend en charge la création infographique et la promotion de l'évènement. Le Museum pourra publier les résultats de l'inventaire dans des revues scientifiques.

INCIDENCE BUDGETAIRE

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget, et en cas d'accord de votre part, les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations seront prélevés notamment sur l'imputation budgétaire suivante, exercice 2016 :

N° de prog.	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
10186	A définir	Fouilles préventives avec le Muséum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence	65-738-6574	13 000 €
10186	A définir	Inventaire participatif avec le Muséum d'Histoire Naturelle de Marseille	65-738-6574	2 000 €
		TOTAL		15000 €

PROPOSITION

Au vu des éléments précédemment exposés, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte des éléments du présent rapport ;
- approuver la convention de collaboration de partenariat à intervenir avec la Ville de Marseille ;
- approuver la convention de collaboration de recherche à intervenir avec la Ville d'Aix-en-Provence ;

- approuver le versement d'une contribution de 13.000 euros à la Ville d'Aix-en-Provence pour la mise en œuvre des fouilles paléontologiques ;
- approuver le versement d'une contribution de 2.000 euros à la Ville de Marseille pour la mise en œuvre de l'inventaire participatif ;
- m'autoriser à signer ces conventions et tous les actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL